nement ne pouvait consentir à verser des subsides à des Ecoles dont il ne pouvait s'assurer de l'efficacité.

De plus le gouvernement provincial soutenait que le droit de lever des Taxes, et le droit de participation aux octrois scolaires étaient de la compétence exclusive du gouvernement provincial, et se refusait à reconnaître le droit d'intervention du gouvernement fédéral à ce sujet.

Telle était l'attitude du gouvernement Greenway; nous n'avons pas ici à l'apprécier.

Le 18 juin, M. Prendergast secondé par M. Paré propose un amendement à la réponse du gouvernement, amendement par lequel la chambre declarait être prête à passer telles législations nécessaires pour rendre justice à la minorité.

La discussion se continua sur cet amendement jusqu'au 19 juin.

Le 19 juin M O'Malley secondé par M Kellet, deux députés conservateurs anglais proposent un amendement é l'amendement précédent.

Cet amendement affirmait :

"Que l'assemblée manitobaine était le corps qui devait légiferer pour redresser les grief de la minorité.

"Que l'opposition est opposée au principe d'une action de cœrcition fédérale,

"Que l'opinion publique au Manitoba, basée sur une conviction profonde est absolument opposée à la restauration des Ecoles séparée et que la LEGISLATURE COMPOSÉE D'HOMMES ayant les mêmes vues à cet égard ne voudrait point considérer une telle restauration, que l'opinion publique dans la province est absolument opposée à toute modification substantielle à la loi, surtout dans le but de créer des écoles séparées pour aucune dénomination religieuse.

Pour terminer, l'amendemont recommandait en conséquence, comme solution, l'adoption du système des écoles d'Ontario.

Comme on voit, l'opposition conservatrice affirmait sa foi dans le principe de la loi de 1890. Elle affirmait l'hostilité bien nette des électeurs anglais des deux partis contre toute idée de revenir à l'ancien ordre de choses, même de modifier sensiblement la loi de 1890 dans son principe.

Tout comme en 1890 à la veille dn moment décisif à la veille de la seconde lecture nous voyons en 1895 l'opposition conservatrice prendre carrément position en faveur du principe de la loi de 1890 et lacher la minorité.

En juin 1885 comme en mars 1890, les députés français ne s'y tromperent point et votèrent contre l'amendement de O'Mally et Kellet, amendement qui reunit la totalité des votes conservateurs anglais, plus M. Fisher.

Ce sont les voix de MM. Armstrong, Fisher, Kellet, Lyons, McFadden, O'Malley.

Nous voyons toute la députation française voter avec le gouvernement Greenway.

Le vote sur l'amendement Prendergast Paré, ne fut soutenu que par quatre voix. Celles de Messieurs Jerome, Martin, Paré, Prendergast.

Tous les conservateurs anglais voterent contre et si l'on se rappelle la teneur exacte de cet amendement cité par nous, le vote des conservateurs signifiait une fois de plus que les conservateurs se refusaient à appuyer dans la Legislature "des mesures propres à assurer le redressement des griefs de la minorité."

Ce sont là des faits dont tout le monde peut vérifier l'exactitude en parcourant les journaux des chambres Manitobaines de 1890 à nos jours.

Comment alors, se peut-il qu'ait prévalu si longtemps, que prévaut encore, cette idée si manifestement fausse relative à la prétendue bienveillance des conservateurs anglais vis-à-vis de la minorité !

Il est bien évident que l'on a cherché de parti pris à tromper l'opinion publique.

Pour completer la similitude d'attitude déjà signalée entre 1890 et 1895 les conservateurs se joignirent aux français lors du vote sur la réponse du gouvernement.

Simple question de faire de l'opposition, tout en passant la main dans le dos de la minorité.

Il faut vraiment être bien naif pour se laisser prendre à de si grossiers appats.

Il est impossible de donner une explication plausible des inconséquences et des contradictions qui distinguent la conduite des conservateurs.

En 1896 lorsque MM. Sifton et Cameron présentent une résolution en chambre afin de protester contre le Rill Remediateur alors devant la chambre d'Ottawa, nous voyons M. Fisher, secondé par M. Roblin le 26 Fevrier, proposer un amendement à cette résolution, amendement qui conclut ainsi :

"En conséquence, cette chambre est d'avis que la situation actuelle exige une "action prudente et conciliante dans l'espoir qu'un tel résultat (La coercion contre le "manitoba), puisse par de sages conseils être évité, et que dans ce but, le moment "est propice pour une revue calme et sans passion par la Chambre des questions en "litige entre la majorité et la minorité avec le but de considérer si l'on ne peut trou-"ver un règlement raisonnable de la question, règlement qui enleverait toute excuse "pour une intervention fédérale :

Cet amendement si sage fut voté par Messieurs Fisher, Paré, Roblin. Marion, Prendergast, Sutherland, McFadden, 7.

Ainsi les conservateurs Manitobains en 1896 se déclaraient en faveur d'un règlement à l'amiable

En ce moment leurs amis étaient au pouvoir à Ottawa et la question du bill rémédiateur soulevait des tempêtes contre eux ; leur but il est facile de le comprendre, était d'aider Sir Chs. Tupper. Nous ne foisons aucun reproche, nous constatons.

Mais, il est bien curieux de voir ces mêmes conservateurs qui en 1896 se déclaraient partisans d'un règlement à l'amiable, se prononcer en 1897 contre le règlement Laurier-Greenway.

Seuls, MM. Fisher et Sutherland conséquents avec eux-mêmes votèrent contre le renvoi à 6 mois du règlement de 1897.

MM. Roblin et McFadden votent avec MM. Lauzon, Marion, Paré pour le renvoi de la loi à 6 mois.

Mais, chose plus étrange encore, immédiatement après ce même jour 17 mars 1897, ces mêmes conservateurs opèrent une nouvelle volte face.

M. Paré secondé par M. Marion propose un amendement déclarant le règlement devant la chambre comme inacceptable à la minorité et demandant un règlement en accord avec les principes posés dans le bill Rémédiateur.

Les trois députés français sont seuls à voter en faveur de l'amendement Paré. Tous les autres députés conservateurs anglais votent contre.

Est-il possible de donner une explication plausible de ces palinodies, de ces tours de passe-passe.

N'est-il pas évident que le seul guide des conservateurs en ces 7 années a été leur propre et unique intérêt de partisan, et que pas le moindre grain d'intérêt ou de sollicitude à l'égard de la minorité n'entrait dans leurs calculs.

D'ailleurs nous avons mieux encore que des votes pour nous éclairer sur les véritables intentions des conservateurs anglais, nous avons les propres paroles de M. Roblin le 12 mars 1897.

M. Roblin s'élève surtout contre la clause 10 du règlement, clause concernant l'enseignement du français ; il la déclare MONSTRUEUSEMENT ABSURDE

Voici comment il terminait son discours tel que rapporté par le FREE PRESS.

"En conclusion, M. Roblin déclare qu'il est opposé a la loi proposée (Reglement Greenway-Laurier) parcequ'elle viole le principe de l'acte de 1890, et que désormais, "le système des *Ecoles Nationales* cesserait d'exister si cette loi était voté ;

Il était difficile d'être plus clair et plus explicite. Nous pourrions citer à l'infini des preuvse de ce genre, mais nous croyons avoir suffisamment prouvé notre prétention à savoir: que les conservateurs manitobains n'ont droit à aucune reconnaissance spéciale de la minorité, pour leur conduite en chambre de 1890 à 1897

Ils ont été chauds partisans des Ecoles Publiques, où écoles nationales; ils se sont bien gardés d'entraver en quoi que ce soit, les efforts du gouvernement Greenway pour voter la loi de 1890, et depuis ils se sont montrés les fidèles défenseurs de ces principes.

Il est donc faux, et qui plus est, ridicule, de venir nous rabattre les oreilles de louanges immeritées à l'égard des conservateurs anglais

La question des Ecoles, comme celle de la langue française n'ont point été des question de parti ce sont des questions de race, et sur ce point les Anglais sont en grande majorité d'accord contre nous.

(A Suivre)

Elections en Angleterre

Elles ne se font pas toutes le même jour comme ici en Canada. En effet, le parlement ne vient que d'être dissous et voilà déjà quelques députés déclarés élus par les officiers rapporteurs. Voici comment l'on procède en Angleterre.

Le jour de la dissolution du parlement les chanceliers du Royaume envoient les brefs d'élections aux shérifs et autres officiers rapporteurs, qui doivent les retourner en dedans de trente-cinq jours. Dans les bourgs, l'officier rapporteur est obligé d'afficher le même jour de sa réception ou le lendemain ainsi que la date de la nomination et de la votation ; dans les comtés il y a deux jours pour faire cette besogne. Dans les bourgs, la nomination des candidats doit se faire dans les quatre jours jours après l'affichage du bref, et dans les comtés, neuf jours. S'il y a plus d'un candidat l'élection se fait la troisième journée dans les bourgs et la sixième dans les comtés. En accordant une journée pour la transmission des brefs, on peut dire que que dans les comtés les élections peuvent avoir lieu dans les dix-huit jours après la dissolution du parlement et dans les bourgs, dans les neuf jours.

Or, les brefs ont été envoyés dans dans la soirée du 25 septembre, les avis ont été affichés pour la plupart le 22 et le 28, les nominations auront lieu aujourd'hui dans les bourgs, et d'ici au 7 octobre dans les comtés. La votation aura lieu le 4 dans les bourgs, et le 13 dans les comtés ; de sorte que moins de trois semaines après l'émission des brefs tout sera fini.

Les communes anglaises se composent de 670 députés, qui, dans le dernier parlement étaient repartis comme suit.

Conservateurs et unionnistes 400
Libéraux......................................189
Nationaux.................................... 81

De même qu'aux dernières élections le Home Rule proposé par les libéraux a été la cause de leur défaite, de même la guerre d'Afrique va cette année augmenter la majorité déjà forte de Salisbury.

Cent soixante sept circonscriptions, qui ont à élire le quart des membres de la chambre des membres de la chambre des communes ont procédé à leurs élections aujourd'hui, 66 candidats ont été réélus sans opposition. Les ministériels sont au nombre de 59, les libéraux 5, les nationalistes 2. Le vicomte de Cranborne conservateur, l'ainé des fils, du marquis de Salisbury, a été réélu à Rochester. Parmi les personnes bien connues du côté du gouvernement et réélues aujourd'hui sans opposition, on remarque: M. Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat aux colonies (West Birmingham), M. George Wyndham, secrétaire parlementaire au ministère de la guerre (Douvres), M. Charles T. Ritchie, président du Board of Trade (Croydon). Parmi les libéraux réélus sans opposition on peut citer M. William Court Gully, speaker de la chambre des communes (Carlisle).

Les libéraux continuent leurs vigoureuses attaques contre le gouvernement. Le principal objet de ceux-ci. M. Chamberlain, semble perdre patience. En réponse à une note publique de M. Philip Stanhope (libéral) concernant les documents Hawkesley, M. Chamberlain a télégraphié à M. Stanhope lui disant "qu'il ne se laisserait pas intimider par Stanhope ou quelqu'un d'autre. Il a ajoute: "Il n'y a pas de correspondance, et il n'y en a jamais eu, prouvant ma complicité dans l'expédition Jameson, que j'ai fait tout mon possible pour arrêter."

M. Stanhope a répondu : "Je ne me donnerai pas pas la peine de qualifier la vulgarité de votre langage, mais je suis prêt à soutenir devant la cour tout ce que j'ai avancé contre vous." On ne pense pas cependant que M. Chamberlain aille jusqu'aux tribunaux ; mais il est sous le coup d'une amertume personnelle tout à fait étrangère aux traditions de sang froid des ministres.

Tard dans la soirée d'hier, M. Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat, pour les Colonies, a envoyé au rédacteur du "Birmingham Daily Mail," le message suivant à la nation. lequel a été exposé en évidence sur le transparent dont le journal se servait pour annoncer les résultats des votations :

" Le patriotisme avant la politique, Puisse l'union entre les colonie : et la mère-patrie cimentée par le sang être maintenant à jamais."

Les torys en gribouille

Les dépêches nous apprennent que M. McLean, directeur du "World", de Toronto, et député tory de York-Est, a résolu de renoncer à la candidature dans cette divison, par suite de mau vaise entente avec un groupe important d'électeurs conservateurs qui ne veulent plus de lui.

M. McLean est furieux de se voir sacrifié et il en veut à Sir Charles de ne s'être pas porté à son secours.

La situation est telle aujourd'hui que pas un conservateur ne peut se faire élire à York-Est.